Publié le 16/05/24

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 06 février 2006

Objet :

Reclassement des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

0602/03

L'an deux mille six et le six Février à 17 sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

MM.THAON,ALUNNI,BALDINI,CONDOMITTI,GILLY,ESTROSI, FALIBOIS,FRANCO,FRERE,GINESY,LORENZI,MANFREDI, MANGIAPAN,MARY,MASCARELLI,MORANI,VELAY,VEROLA. MMES.ALLAVENA,BRUN,FORESTIER,LAURIERE,PASTOR,RAYBAUD, RENAUDO,SOMARIA,STEFANI.

Le Président informe l'assemblée que de nouveaux décrets (n° 2005-1344/1345/1346 du 28/10/05) modifient à compter du 1er novembre 2005 les carrières des agents relevant des échelles de rémunération 2 à 5. Il convient donc de reclasser tous les agents du Syndicat Mixte de catégorie C concernés par ce dispositif comme suit :

- Les agents titulaires d'un grade de l'échelle 2 : agent administratif (cadre c de la filière admnistrative) sont reclassés dans l'échelle 3 des **agents administratifs qualifiés.**

- Les agents titulaires d'un grade de l'échelle 3, 4 et 5 sont reclassés dans les nouvelles échelles 3, 4 et 5 qui sont revalorisées et ne comportent plus que 10 échelons au lieu de 11.

- Le cadre d'emploi des agents d'entretien (cadre C de la filière technique) est transformé en cadre d'emploi des **agents des services techniques.**

Ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité approuve les reclassements des fonctionnaires de cadre C à compter du 01/11/2005 et autorise le Président à signer les arrêtés portant reclassement avec modification de carrière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE